

PRÉFECTURE DE LA SARTHE

DÉPARTEMENT DE LA SARTHE

Arrêté n° 72-2026-02 43-00008 (État) 07 FEV. 2026
Arrêté n° 26-1383 du 06 MARS 2026 (Département)

OBJET : Approbation du Plan départemental d'action pour le logement et l'hébergement des personnes défavorisées 2026-2030 de la Sarthe

Le Préfet,
Chevalier de l'Ordre national du Mérite,
et
le Président du Conseil départemental de la Sarthe,

- VU la loi n° 90-449 du 31 mai 1990 modifiée relative à la mise en œuvre du droit au logement,
- VU la loi n° 98-657 du 29 juillet 1998 d'orientation relative à la lutte contre les exclusions,
- VU la loi n° 2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales,
- VU la loi n° 2005-32 du 18 janvier 2005 de programmation pour la cohésion sociale,
- VU la loi n° 2006-872 du 13 juillet 2006 portant engagement national pour le logement,
- VU la loi n° 2007-290 du 5 mars 2007 instituant le droit au logement opposable,
- VU la loi n° 2009-323 du 25 mars 2009 de mobilisation pour le logement et la lutte contre les exclusions,
- VU la loi n° 2014-366 du 24 mars 2014 pour l'Accès au Logement et un Urbanisme Rénové (ALUR) visant à améliorer l'accès de tous à un logement digne et habitable,
- VU la loi n° 2017-86 du 27 janvier 2017 relative à l'égalité et à la citoyenneté,
- VU la loi n° 2018-1021 du 23 novembre 2018 portant évolution du logement, de l'aménagement et du numérique (loi ELAN),
- VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements,
- VU le décret n° 2009-1484 du 3 décembre 2009 modifié relatif aux directions départementales interministérielles,

- VU le décret n°2017-1565 du 14 novembre 2017 aux Plans Départementaux d'Action pour le Logement et l'Hébergement des Personnes Défavorisées (PDALHPD),
- VU le décret n°2020-1545 du 9 décembre 2020 relatif à l'organisation et aux missions des directions régionales de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités, des directions départementales de l'emploi, du travail et des solidarités et des directions départementales de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations,
- VU le décret du 12 juin 2025 portant nomination du préfet de la Sarthe, M. Sébastien JALLET,
- VU l'arrêté conjoint modificatif de la Préfecture (n° 72-2025-01-0600001 du 06 janvier 2025) et du Département de la Sarthe (n° 25/408 du 14 janvier 2025) portant composition du Comité Responsable du Plan Départemental d'Action pour le Logement et l'Hébergement des Personnes Défavorisées (PDALHPD) et du Comité Technique du PDALHPD,
- VU l'avis favorable du comité responsable du Plan, réuni au comité de pilotage du Plan Départemental de l'Habitat et du PDALHPD le 13 juin 2025,
- VU la décision du Conseil départemental réuni en assemblée plénière le 16 octobre 2025,
- VU l'avis favorable de la Commission hébergement et accès au logement le 25 novembre 2025,

ARRETEMENT CONJOINTEMENT

ARTICLE 1 – Le VIII^{ème} Plan Départemental d'Action pour le Logement et l'Hébergement des Personnes Défavorisées de la Sarthe est constitué par le document annexé au présent arrêté.

ARTICLE 2 – Le Plan visé à l'article 1 est conclu pour la période allant du 1^{er} janvier 2026 au 31 décembre 2030.

ARTICLE 3 – Cet arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la Sarthe et sur le site Internet du Département de la Sarthe www.sarthe.fr.

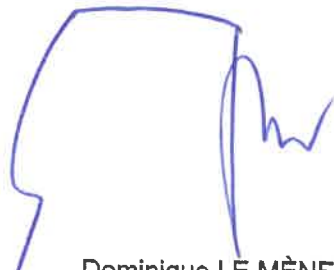
ARTICLE 4 – Madame la secrétaire générale de la Préfecture, Monsieur le Directeur général des services du Département, Monsieur le Directeur départemental de l'Emploi, du Travail et des Solidarités et Monsieur le directeur départemental des territoires sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de la mise en application du présent arrêté.

Le Préfet,

Le Préfet de la Sarthe

/ / 
Sébastien JALLET

Le Président du Conseil Départemental,


Dominique LE MÈNER

Acte certifié exécutoire compte tenu
de sa réception au contrôle de légalité le : 6 MARS 2026
et de sa publication ou notification le :